



Procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} juillet 2021, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve

Convocation : par le Journal Officiel n° 22 du 17 juin 2021, ainsi que par tous ménages

Président : Jacques Maillat

Scrutateurs : Raphaël Chavanne et Christophe Clerc

Ayants-droits : 36 ayants-droits

M. le Président explique la présence d'une personne, non prise en compte dans les ayants-droits.

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

M. le Maire félicite et remercie Jacques Maillat, qui préside sa première assemblée en tant que nouveau Président des assemblées communales.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de 130'000.— CHF pour la révision complète du Plan d'Aménagement Local (PAL)anr, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de 100'000.— CHF, en vue d'une étude pour la rénovation du bâtiment « Milieu du Village 46 » sis sur la parcelle n° 35, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2021.
5. Divers.

Au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le procès-verbal est approuvé à la majorité évidente.

2. Discuter et voter un crédit d'investissement de 130'000.— CHF pour la révision complète du Plan d'Aménagement Local (PAL), et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit

M. le Président cède la parole à Bruno Migy, Président de la commission communale du « PAL ». Bruno Migy explique que la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire la LAT entrée en vigueur en 2014, impose au canton de réviser son plan directeur cantonal, qui impose à leur tour aux communes de réviser leurs Plans d'Aménagement Local PAL avant fin 2024. La commission constituée en juin 2020, réunit à 7 reprises afin d'établir le rapport d'opportunité, propose de voter un crédit de 130'000.— CHF, correspondant aux coûts de procédure de révision complète du PAL.

Au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente. M. le Président cède la parole à Bruno Migy.

Bruno Migy cite les noms des membres qui composent cette commission PAL, qui s'est occupée d'élaborer un rapport d'opportunité, soit une analyse approfondie du territoire communal en termes

d'aménagement, d'urbanisation, de densification, de nature et paysage, de mobilité, d'environnement, de gestion des déchets et d'emploi. Toutes ces données sont collectées et insérées dans une matrice de calcul imposée par ce plan directeur cantonal, qui ensuite définit les objets à réaliser pour la révision du PAL, soit un cahier des charges. Ce rapport d'opportunité permet également de chiffrer les coûts à engager. Cette 1^{ère} étape est en cours de validation par le Service Territorial du canton. Bruno Migy détaille les différentes phases de la procédure, les estimations de coûts et la durée :

Phase A :	Élaboration des documents du dossier	80'000.—/100'000.— CHF	9 mois
	Information et participation de la population	5'000.—/9'000.— CHF	3 mois
Phase B :	Examen préalable	11'000.— CHF	8 mois
Phase C :	Dépôt public	1'000.—/3'500.— CHF	2 mois
Phase D :	Conciliation et éventuelles oppositions	3'000.—/4'000.— CHF	2 mois
Phase E :	Adoption	1'500.—/3'000.— CHF	2 mois
Phase F :	Approbation, entrée en force	-	4 mois

Soit une estimation totale entre 101'500.— et 129'500.— CHF, sur une durée de procédure d'environ 2 ans et ½. Le Conseil communal et la commission proposent de voter l'estimation la plus élevée, qui comprend la totalité de la procédure de révision du PAL y compris, les honoraires, séances, coordination avec le canton, dépôt public et présentation à la population. Une maîtrise des coûts pourrait au final permettre de dépenser moins. A titre de comparaison, la dernière révision en 2007 avait coûté 100'000.— CHF avec une version plus légère, sans plan directeur communal et conception d'évolution du paysage, deux éléments maintenant obligatoires.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande des précisions sur les coûts de la phase A, qu'il estime élevés pour quelques documents word, Bruno Migy répond que ça comprend ce rapport d'opportunité qui détaille le territoire sur plus de trente pages, la conception du PAL, l'organisation des séances et les études des différents bureaux. Administrativement c'est la phase qui en englobe le plus. Benoît Bleyaert précise que dans un monde idéal quelques pages word suffiraient mais c'est impossible vu la complexité des directives fédérales, que tous doivent appliquer et liées aux termes aménagement du territoire. La masse de travail et les exigences se sont renforcées.

À un citoyen qui précise que des données peuvent être reprises du dernier PAL, Benoît Bleyaert confirme que c'est le cas, comme ça a également été le cas lors de l'élaboration de celui de 2007. L'actuel aurait pu être utile encore quelques années, mais si la commune ne fait pas le nécessaire avant le 31.12.2024, son territoire sera gelé et c'est le canton qui va se suppléer à elle.

À un citoyen qui demande la durée de vie du nouveau PAL, Bruno Migy et Benoît Bleyaert répondent en théorie 15 ans, tout dépend de nouvelles obligations ou de la situation villageoise.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2 qui est approuvé à la majorité évidente.

3. Discuter et voter un crédit d'investissement de 100'000.— CHF, en vue d'une étude pour la rénovation du bâtiment « Milieu du Village 46 » sis sur la parcelle n° 35, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert, Président de la commission Construction, qui explique et cite l'historique du dossier depuis l'acquisition du bâtiment, la création de la commission Construction en juin 2020, les séances et la proposition de ce crédit.

Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert, qui explique que la situation COVID n'a pas aidé pour avancer dans les dossiers. Il cite les membres qui composent cette commission Construction. Il présente par le biais de photos et de plans, l'intérieur des différents étages du bâtiment, les locaux, la charpente et les façades. Le premier élément a été de modaliser ces plans informatiquement afin que

la commission puisse avoir une base pour en débattre, connaître ses volumes et esquisser des possibilités. Il précise que le travail d'étude préliminaire présenté ce soir et utilisé comme base de réflexion, a été réalisé en grande partie pour son travail de diplôme par Olivier Schwab, apprenti chez Bleyaert et Minger SA, qui a obtenu son diplôme et la note de 5.5. Ceci a permis une économie de coûts pour la commune. La commission a décidé de ne pas conclure de partenariat avec un privé ou une société, préfère que la commune gère en totalité l'aisance de l'immeuble. Benoît Bleyaert précise que ce soir l'assemblée ne vote pas sur l'affectation définitive du bâtiment, mais sur un crédit d'étude comme demandé lors d'une précédente assemblée, afin d'envisager les possibilités, les coûts et que la commission puisse poursuivre les démarches. Benoît Bleyaert détaille par étage les potentiels, les volumes, les normes SIA et les estimations des coûts de transformation. M. Schwab dans le cadre de son travail de diplôme a proposé au rez-de-chaussée, le magasin, un local de stockage, l'administration communale, un espace commun, des caves et un local technique. Du 1^{er} étage aux combles, réalisation potentielle de 7 à 9 appartements, de 1,5 pièce à 4,5 pièces, certains en duplex. Benoît Bleyaert explique l'estimation financière de 740.— CHF/m³, pour un volume total de 4736 m³, soit un investissement global de 3'500'000.— CHF, pour un min. de 2'600'000.— CHF et au max. de 4'300'000.— CHF. Cette différence n'est pas admissible, la commission souhaite réduire cette marge de +/-25% à +/-10%, pouvoir présenter un avant-projet mieux soigné, des coûts plus précis, éviter des frais supplémentaires, raison pour laquelle elle propose ce crédit d'étude de 100'000.— CHF. Il s'agit d'une 1^{ère} étape qui englobe aussi la demande de permis de construire. Des séances d'informations seront organisées et la commission peut rapporter les avis. Après toutes ces phases, l'assemblée communale se prononcera sur le crédit de transformation.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande la garantie d'obtention du crédit, par le service des Communes, Benoît Bleyaert confirme que la commune n'a pas beaucoup de moyens financiers, mais elle a toujours pu se développer et si le projet est bénéfique, les dents creuses densifiées, un plan de financement réalisé et favorable, une bonne gestion de son Patrimoine et des rentrées d'argent attendues, un crédit abordable et conforme au projet, celui-ci sera validé.

À un citoyen qui demande si plusieurs variantes seront présentées, Benoît Bleyaert répond que ce point n'est pas encore défini, plus il y a de variantes, plus les coûts augmentent. L'idée n'est pas de présenter un projet ficelé et lors des séances, la population pourra donner son avis. La commission est là pour en faire l'écho et souhaite être transparente. Le projet ne sera pas parfait, ne plaira pas à tout le monde et des compromis devront être trouvés.

À un citoyen qui demande si la commune prend en compte les autres bâtiments vides, Benoît Bleyaert répond négativement, car le Conseil n'a pas d'emprise et d'information sur ceux-là. Il s'agit de propriétés privées dont souvent le souhait est que ça soit rentable. L'idée est de faire des rocade dans les bâtiments communaux selon leur utilisation et affectation, l'avantage est que tout est à proximité, mais si la commune a une information sur des projets privés, elle pourra peut-être en tenir compte selon l'avancement et la typologie du dossier.

À un citoyen qui demande si le projet prend en compte des appartements pour les personnes âgées, Benoît Bleyaert confirme que ça a été discuté en commission et que le souhait est d'offrir des petits appartements accessibles aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Un citoyen, membre de la commission, confirme que la réflexion sur des appartements adaptés et des appartements à loyers modérés, va se poursuivre.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3 qui est approuvé à la majorité évidente.

4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2021

Avant de céder la parole, M. le Président propose de voter une seule entrée en matière pour les 3 objets, qui seront discutés et votés séparément. Soumis au vote à mains levées, cette proposition est

approuvée à la majorité évidente. M. le Président cède la parole à M. le Maire, qui explique que les taxes restent inchangées pour 2021. Le budget prévoit un excédent de charges de 25'294.— CHF et a été réalisé pour la 2^{ème} année consécutive avec MCH2, le nouveau décret comptable et avec prudence en raison de la crise sanitaire actuelle. Les recettes au niveau des impôts ont été revues à la baisse et les dépenses du ménage communal limitées, tout en sachant que la majorité des montants budgétisés ne dépendent pas de la commune, principalement les charges liées pour lesquelles elle n'a pas d'emprise. Pour la péréquation financière, la commune percevra en 2021 une allocation de 458'759.— CHF, à titre de comparaison : 192'000.—CHF en 2020, 305'000.—CHF en 2019. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente. Benoît Bleyaert lit le document « propositions du Conseil », distribué en tout ménage et disponible sur le site internet.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande pourquoi le budget est présenté aussi tard dans l'année et comment le voter si les comptes de l'année précédente ne sont pas décidés, Benoît Bleyaert répond qu'il est normal que le budget de l'année concernée soit présenté avant les comptes de l'année précédente. Normalement celui-ci doit être présenté en fin d'année pour l'année suivante, voir au printemps suivant, mais en fin d'année il y a beaucoup de travail au niveau du bouclage, de la facturation, de la comptabilisation, des dossiers à traiter, avec les moyens et la main d'œuvre à disposition. Le travail administratif et les exigences sont en augmentation, le nouveau décret MCH2 est un travail démesuré, régulièrement des informations liées au budget sont reçues trop tard et malencontreusement le budget n'est pas un critère prioritaire, mais il précise que le Conseil va faire des efforts pour y remédier.

À un citoyen qui demande des précisions sur la taxe des chiens et sur la mise à disposition de sachets pour excréments, Benoît Bleyaert répond que plusieurs poubelles ont été installées sur le territoire, que selon la loi une part de 20.—CHF par chien est reversée au canton, que c'est un dossier qui prend du temps en terme de procédure, plaintes des voisins, interventions de la police et que ça engendre des frais à la collectivité, payés par cette taxe. Ce sujet a déjà été discuté plusieurs fois en assemblées communales et le Conseil estime que chaque propriétaire peut prendre avec lui des sachets pour ramasser les excréments de son chien.

Un citoyen fait une proposition ferme de doubler cette taxe de 60.— CHF, afin d'acheter des sacs en papier plus écologiques et de les mettre à disposition.

Une citoyenne estime que les propriétaires qui ne ramassent actuellement pas les excréments de leurs chiens, ne le feront pas même si des sacs sont à disposition. Mais par contre ceux qui le font, continueront à le faire. Il s'agit d'une démarche et une philosophie individuelle à chacun.

À un citoyen qui estime que dans le passé cette taxe pouvait être comprise mais que maintenant elle n'a plus lieu d'être, pourquoi taxer les chiens et pas les chats, Marie-Thérèse Trouillat et Benoît Bleyaert expliquent que la commune a l'obligation de tenir un registre des chiens qui mentionne diverses données, noms, races, numéros, etc., que celui-ci est transmis au canton et que la commune devra quand même leur verser cette participation de 20.—CHF par chien.

Un citoyen précise être d'accord avec la proposition de doubler la taxe.

Un citoyen explique avoir constaté une forte augmentation d'excréments de chiens qui ne sont pas ramassés et que des panneaux ont dû être posés au bord du terrain d'entraînement. Selon lui la taxe peut être augmentée, si les gens ont les moyens d'avoir un chien, ils peuvent s'acquitter de cette taxe mais le mieux est de rendre responsable les propriétaires par la communication, même si c'est très difficile d'y parvenir.

Première contre-proposition ferme d'un citoyen, doubler la taxe de 60.—CHF.

Deuxième contre-proposition ferme d'un citoyen, annuler cette taxe de 60.— CHF.

Soumis au vote à mains levées, la première contre-proposition récolte 2 voix pour.

Soumis au vote à mains levées, la deuxième contre-proposition récolte 2 voix pour.

Entendu qu'il y a égalité et selon les directives et règlement, M. le Président tranche et c'est la première contre-proposition qui est retenue et votée contre la proposition du Conseil.

Soumis au vote à mains levées, la première contre-proposition récolte 2 voix pour.

Soumis au vote à mains levées, la proposition du Conseil récolte 34 voix pour.

Soumis au vote final à mains levées, la proposition du Conseil communal est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées l'approbation de la quotité d'impôt proposée, qui est approuvée à la majorité évidente.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées l'approbation des taxes communales proposées, qui est approuvée à la majorité évidente.

Avant la lecture du budget, M. le Président propose de lire uniquement les chiffres en gras selon le document remis en publication officielle. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente. M. le Président cède la parole à M. le Maire. Benoît Bleyaert lit chaque charge et produit de chaque chapitre du budget 2021, qui boucle avec un déficit de 25'294.— CHF, pour un total de charges de 3'266'803.— CHF et un total de produits de 3'241'509.— CHF.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande des précisions sur le total des charges à la rubrique finances et impôts, Benoît Bleyaert répond qu'il s'agit principalement des partages d'impôts et des intérêts.

À un citoyen qui demande si l'annulation de la fête du village a été prise en compte dans la rubrique culturelle, Benoît Bleyaert répond positivement. Il profite d'expliquer que l'élaboration d'un budget est un travail ingrat, très bien réalisé par Marie-Thérèse Trouillat, caissière communale et que 80% des dépenses ne peuvent être maîtrisées. Il cite comme exemples le départ d'un bon contribuable qui peut représenter une perte de 30'000.—, ou les propriétaires qui payeront moins d'impôts suite à des travaux dans leur propriété.

À un citoyen qui demande des explications sur les revenus du compte loisirs, Marie-Thérèse répond que ça comprend principalement les locations de la cabane forestière, ainsi que les droits de superficie facturés en faveur de la commune.

À un citoyen qui demande confirmation sur le fait que le compte de charges lié à la culture est à zéro, entendu que la fête du village n'a pas eu lieu, Benoît Bleyaert répond négativement car certains événements ont eu lieu, exemple à Pâques une attention a été offerte aux personnes âgées, et que d'autres pourront se réaliser, exemple Saint-Nicolas en décembre.

À un citoyen qui demande des explications sur la charge mentionnée dans la rubrique assistance, Marie-Thérèse Trouillat répond qu'il s'agit de la participation communale aux charges cantonales de l'action sociale, soit les dépenses liées. La procédure a été modifiée et par exemple, les frais de l'UAPE ne peuvent plus être déduits de ces dépenses liées. Par conséquent ça augmente la participation financière communale à l'aide sociale. Benoît Bleyaert précise qu'il ne s'agit pas uniquement de l'aide sociale en faveur de citoyens.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées, l'approbation du budget 2021, qui est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Soumis au vote à mains levées, la totalité du point n° 4 est approuvée à la majorité évidente.

5. Divers

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

Un citoyen explique que la commune est propriétaire de la parcelle n° 3228 et qu'en se promenant, il a constaté avec étonnement qu'un chemin a été labouré pour y semer du maïs, il n'est donc plus accessible aux promeneurs. Il demande si la commune est au courant et souhaite qu'elle remédie à cet état de fait. L'exploitant répond que le chemin en terre a été labouré car il était en mauvais état, avec de profondes ornières et l'a tiré à plat avec sa charrue. Il a planté du maïs, depuis des gens y passent et ça ne lui pose aucun problème, même si celui-ci n'est pas une servitude. Le citoyen

confirme que ce chemin n'est pas une servitude mais qu'il est visible sur les cartes de SwissTopo depuis 1948, que selon le CCS ce qui a plus de 30 ans est considéré comme un acquis, il ne comprend pas qu'on puisse détruire ce chemin pour des raisons agricoles. Il demande à la commune que ce chemin soit maintenu en état et que ça fasse l'objet d'un avenant au contrat de bail. L'exploitant précise que rien n'a été barré, que les semences n'ont pas empêché le passage car il a même été utilisé lors d'une récente course sportive, mais il s'engage à ne plus semer sur ce chemin mais également à le laisser plat, car des voitures l'empruntent et roulent à côté du chemin. Au citoyen qui veut la réponse du Conseil communal, Benoît Bleyaert répond qu'ils viennent à l'instant d'apprendre ces éléments, que s'il faut en faire plus ça sera fait, mais ce soir l'exploitant s'engage à le laisser libre, il demande à ce citoyen ce qu'il veut de plus. Ce citoyen précise que c'est du maïs qui a été planté et qu'il est difficile d'y progresser à travers. L'exploitant propose de broyer la bande du chemin. Le citoyen rappelle son souhait, à savoir qu'un avenant soit joint au contrat de bail. M. le Maire confirme en avoir pris note et le Conseil en discutera.

À un citoyen qui demande des nouvelles de la réfection de la halle suite à l'incendie, Benoît Bleyaert répond que c'est le bureau Planibat qui a été mandaté pour gérer la rénovation et les travaux sont envisagés de septembre jusqu'à la fin de l'année.

Un citoyen revient sur l'attitude dangereuse des parents/grands-parents lorsqu'ils amènent les enfants à l'école. Les enfants courent et si c'était faisable, les automobilistes entreraient avec leur propre véhicule dans le bâtiment. On interdit aux citoyens de se rendre à la déchetterie en fin de matinée, les gens peuvent bien faire 3 m à pied. Il demande à ce que l'accès à la cour devant la halle soit interdit. Benoît Bleyaert répond qu'un tout ménage a été distribué au sujet du parage devant et derrière le magasin et qu'une information a été remise à chaque élève pour leurs parents, au niveau du parage au sujet des écoles.

Ce citoyen précise que ça concerne principalement les grands-parents qui n'en sont pas informés. Il réitère sa demande, à savoir fermer l'accès à l'entrée de la cour, soit à l'arrêt de poste.

Une citoyenne précise qu'il y a même des automobilistes qui se parquent sur les zones interdites et que régulièrement certains prennent le sens interdit, principalement dangereux aux sorties de classes.

Benoît Bleyaert explique que le Conseil se heurte aux mêmes problèmes que discutés précédemment avec les excréments de chiens, à savoir qu'ils ne peuvent gérer l'attitude de certaines personnes qui malheureusement ne tiennent pas compte de la signalisation et du bon sens. Dans ces cas-là et pour ces quelques personnes, le Conseil demande à la Police de venir sur place ponctuellement pour observer et éventuellement amender. Si dans un jour de la semaine certains automobilistes ont un comportement inadéquat, il faut en informer le Conseil qui mandatera la police pour ce jour-là. C'est un problème civique à gérer, compliqué pour intervenir et trouver des solutions pour ce 1% des gens. La commune n'est pas toujours présente, il ne faut pas hésiter à lui citer les répréhensibles et une intervention orale peut aussi suffire.

À une citoyenne qui propose qu'un parent ou un grand-parent fasse le patrouilleur à la rentrée ou sortie des classes, Benoît Bleyaert répond que cette suggestion peut être discutée en Commission d'École et que le Conseil en a pris note.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, remercie M. le Maire, les conseillers communaux, l'administration et lève l'assemblée à 21 heures 45.

Au nom de l'Assemblée communale	
Le Président :	La Secrétaire :
Jacques Maillat	Flore Brahier